

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **mairie** de Juliéna, le **vendredi 20 mars 2026** à **vingt heures**.

Affiché, le 16 mars 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Installation du Conseil Municipal.
- Election du Maire.
- Fixation du nombre des Adjoints.
- Election des Adjoints.
- Charte de l'él.
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026
- Questions diverses

Elisabeth ROUX

Le Maire

